



Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales

Description

Cet indicateur mesure la part d'une cohorte d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, au trimestre d'automne, à l'enseignement ordinaire, qui ont obtenu une sanction des études collégiales au terme de la durée prévue et après chacune des années écoulées depuis leur entrée au collégial.

Les statistiques portant sur l'obtention d'une sanction des études collégiales contribuent à évaluer la réussite des étudiantes et étudiants fréquentant le réseau collégial au Québec.

Les tableaux présentent les taux cumulatifs d'obtention d'une sanction des études collégiales à la fin de chaque année depuis l'entrée au collégial. On observe le cheminement des étudiants inscrits pour la première fois au collégial aux trimestres d'automne de 2007 à 2021, à l'enseignement ordinaire, à un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC).

Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées dans le calcul, soit les diplômes d'études collégiales (DEC), obtenus dans le programme initial ou non, et les attestations d'études collégiales (AEC).

Les tableaux qui présentent les taux cumulatifs d'obtention d'une sanction des études collégiales enregistrés à la fin de chaque année écoulée depuis l'entrée au collégial, selon le type de formation, pour l'ensemble du réseau collégial sont accessibles à partir du lien suivant : [Type de formation — Ensemble du réseau collégial](#)

Déclinaison du taux cumulatif d'obtention d'une sanction des études collégiales :

Ensemble du réseau collégial :

- Réseau d'enseignement (public, privé subventionné, écoles gouvernementales);
- Sexe;
- Type de formation (DEC préuniversitaire, DEC technique et sessions d'accueil ou de transition);
- Famille de programmes menant à l'obtention d'un DEC de la formation préuniversitaire;
- Famille de programmes menant à l'obtention d'un DEC de la formation technique.

Commentaires

La cohorte des étudiants inscrits pour la première fois au collégial à l'automne 2019 dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation préuniversitaire est la plus récente pour laquelle on dispose du taux d'obtention deux ans après la durée prévue. Parmi les étudiants de cette cohorte, 38,1 % ont obtenu une sanction des études collégiales deux ans après leur entrée au collégial. Ce taux passe à 63,8 % après trois ans et à 71,5 % après quatre ans, soit deux ans après la durée prévue des études.

Pour la cohorte de nouveaux inscrits à l'automne 2018, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, 34,9 % des étudiants ont obtenu une sanction des études collégiales trois ans après l'entrée au collégial. Ce taux passe à 53,3 % après quatre ans et à 59,8 % après cinq ans, soit deux ans après la durée prévue des études. Pour les programmes techniques, la cohorte 2018 est la plus récente pour laquelle on dispose du taux deux ans après la durée prévue.

Pour la cohorte de nouveaux inscrits à l'automne 2018, dans un programme de Tremplin DEC d'un cheminement en accueil ou en transition, 9,8 % des étudiants ont obtenu une sanction des études collégiales trois ans après l'entrée au collégial. Ce taux passe à 23,6 % après quatre ans et à 32,8 % après cinq ans.